

Collecte des déchets

Familleureux, Seneffe, Petit-Roeulx

PMC : mardi 2 juin (report suite au lundi de Pentecôte, férié) lundi 15, 29 juin

Papiers/cartons : mardi 2 juin (report suite au lundi de Pentecôte, férié), lundi 29 juin

Déchets résiduels (moka) : vendredi 5 juin (et non le 4) & jeudi 18 juin

Déchets organiques (vert) : vendredi 5 juin (et non le 4) & jeudi 11,18,25 juin

Arquennes, Feluy

PMC : mardi 2 juin (report suite au lundi de Pentecôte, férié) lundi 15, 29 juin

Conteneur papiers-cartons : lundi 15 juin

Déchets résiduels (moka) : samedi 6 juin (et non le 5) & vendredi 19 juin

Déchets organiques (vert) : samedi 6 juin (et non le 5) & vendredi 12,19,26 juin

Le recyparc rouvre progressivement !

Le recyparc de Seneffe, comme 18 autres de la zone, accepte **depuis le 12 mai, du mardi au vendredi de 9h à 17h**, la plupart des déchets (encombrants, frigolite, verre, métaux, etc.). Seuls les déchets spéciaux des ménages, l'asbeste-ciment, les huiles et graisses de friture, les huiles de moteurs et les pneus ne seront pas autorisés pour l'instant. Les citoyens doivent **se munir d'un masque**, de leur **carte d'accès au recyparc**. Merci de lire les modalités pratiques et l'ensemble des consignes à respecter sur www.seneffe.be/recyparc

Administration communale - Uniquement sur rendez-vous

Pour rappel, en raison de la situation sanitaire, les services de l'administration ne sont actuellement accessibles que sur rendez-vous. Le port du masque est vivement recommandé.

Service Population et Etat civil : 064/52.17.04 - population@seneffe.be

Service Travaux : 064/52.17.40 - travaux@seneffe.be

Service Urbanisme : 064/52.17.45 - urbanisme@seneffe.be

Service Environnement : 064/52.17.26 - environnement@seneffe.be

Le Guichet des Associations : 064/52.17.30 - guichet.des.associations@seneffe.be

CPAS : 067/87.44.80 - cpas@seneffe.be

Bibliothèque Seneffe et Familleureux : 064/52.17.87 - biblio@seneffe.be

Bibliothèque Arquennes : 067/87.87.55 - biblio@seneffe.be

Accueil : 064/52.17.00 - commune@seneffe.be

Masques offerts par la Commune

La Commune a distribué un premier masque à chaque Seneffois, ce 14 mai. Le masque offert a suscité quelques interrogations, remarques et parfois inquiétudes.

Ce masque a été choisi avec soin. Il est fabriqué en polyamide 250 gr/m² et bénéficie d'un traitement supplémentaire avec ions d'argent. Cette matière retient moins la transpiration que du simple coton et les ions d'argent procurent une action antibactérienne.

Il s'agit d'un tissu certifié pour le contact avec la peau (certification OEKO TEX). Par ailleurs, ce masque a été conçu pour y placer un filtre absorbant. Il est dès lors possible d'y glisser soit un filtre « maison » (papier « essuie-tout », filtre à café, filtre HEPA 13 ou 14 d'aspirateur, tissu de molleton) ou un filtre que vous recevrez du fédéral dans les prochaines semaines. Plus il y a de couches de filtres, plus le niveau de protection augmente mais veillez à ce que les filtres n'empêchent pas une respiration confortable.

Ce masque n'est pas à usage médical qui offre une protection contre le COVID mais bien un masque de « confort ».

Le port du masque offert par la Commune comme d'autres masques en tissu est un geste barrière supplémentaire, complémentaire aux gestes barrières recommandés depuis le début de la crise sanitaire, à savoir le respect des règles d'hygiène le maintien de la distance physique et la limitation des contacts sociaux.

Un masque de « confort » protège en premier lieu les autres mais la personne qui le porte, est également protégée si les personnes autour d'elle portent aussi un masque. C'est donc une protection mutuelle !



Séances d'aide au remplissage de la déclaration à l'impôt des personnes physiques annulées !

Dans le contexte actuel lié au Coronavirus et afin de garantir la sécurité des contribuables et de ses collaborateurs, le SPF Finances a décidé d'annuler cette année toutes les séances d'aide au remplissage de la déclaration à l'impôt des personnes physiques, y compris celles organisées dans les communes.

Le SPF Finances continue à assurer sa prestation de service et le bon déroulement de la rentrée des déclarations.

- De nombreux contribuables recevront une « proposition de déclaration simplifiée », et ne devront rien faire si leurs données sont correctes et complètes.
- Les contribuables pourront comme d'habitude rentrer leur déclaration (ou modifier leur proposition de déclaration simplifiée) via **Tax-on-web**.

L'aide au remplissage des déclarations sera organisée via des **rendez-vous téléphoniques**, que les contribuables obtiendront en appelant au numéro indiqué sur l'enveloppe de leur déclaration. Ils recevront après le remplissage un courrier récapitulatif leurs données, qu'ils pourront confirmer par la poste ou via Tax-on-web.

Plus d'infos ? Besoin d'aide ?

Trouvez une réponse à votre question

- Consultez le site du SPF Finances : <https://finances.belgium.be/fr/particuliers>
- Téléphonez au SPF Finances : **02 572 57 57** (chaque jour ouvrable de 8h30 à 17 h).



Mise à disposition d'abris vélo à Seneffe

La mobilité douce a le vent en poupe à Seneffe. Les cyclistes sont de plus en plus nombreux à sillonner notre territoire, à des fins de loisir ou professionnelles.

Le stationnement sécurisé des deux roues constitue un maillon d'un développement cohérent des deux roues sur l'entité. La Commune équipe son territoire.

Trois abris vélo SECURISES sont, à ce jour,

disponibles : Centre sportif d'Arquennes, Place de la Gare à Familleureux et Service Travaux (rue des Canadiens à Seneffe).

Comment réserver ? Un courrier ou un mail à l'attention du Collège communal suffit : mobilite@seneffe.be.

Coût ? L'occupation est gratuite. Un contrat d'occupation est conclu pour un

an, renouvelable. Un badge d'accès est remis en échange d'une caution.

Pour info, une occupation occasionnelle est possible pour les utilisateurs du centre sportif d'Arquennes.

Renseignements : Service Mobilité (064/52.17.45 - mobilite@seneffe.be).

Plus de parkings vélo sur l'entité... oui mais où ?

La Commune de Seneffe souhaite multiplier les parkings "arceaux" vélos sur l'entité.

Si vous observez des lieux où le placement d'arceaux vélos serait utile, il suffit d'envoyer l'adresse précise par mail, si possible accompagnée d'une photo, à l'adresse suivante : mobilite@seneffe.be.

Nous ne manquerons pas d'étudier votre demande.

